

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Pandémie grippale en entreprise : réagir pour prévenir

Paris, le 29 septembre 2009

Face à la propagation du virus H1N1, les autorités recommandent à l'ensemble des entreprises de s'organiser dès à présent afin d'anticiper les conséquences néfastes d'une pandémie grippale sur la poursuite de leurs activités économiques et sur la santé de leurs salariés.

Dans le cadre de leur obligation de résultat en matière de sécurité envers leurs salariés, les entreprises sont donc invitées à élaborer un Plan de Continuité d'Activité (PCA), dont les grandes lignes sont les suivantes :

Création d'un groupe de crise afin de :

- ✓ Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise (ressources humaines, services généraux, services informatiques, médecine du travail, service juridique, service hygiène et sécurité).
- ✓ Associer, informer et consulter les représentants du personnel (CHSCT, comité d'entreprise ou délégués du personnel, délégués syndicaux).

Adoption de mesures collectives d'organisation exceptionnelles comme notamment :

- ✓ L'examen des conséquences d'une pandémie grippale sur l'activité habituelle de la société,
- ✓ L'identification des postes/fonctions indispensables au maintien de l'activité et des personnes susceptibles de les occuper,
- ✓ La détermination des dispositions d'aménagement du temps de travail susceptibles d'être utilisées (augmentation de la durée du travail, heures supplémentaires, horaires décalés, durée maximale du travail, etc.),
- ✓ La détermination des différentes modalités d'organisation de travail pouvant être mises en place (astreintes, télétravail, CDD, Intérim, sous-traitance, polyvalence, prêt de main d'œuvre, etc.),
- ✓ L'étude des mesures envisageables pour pallier les perturbations des transports en commun, de la restauration collective, des systèmes informatiques, etc.

Adoption de mesures individuelles de prévention notamment pour :

- ✓ L'organisation des actions d'information et de formation des salariés et des membres du CHSCT sur les mesures d'hygiène et de sécurité et sur le port des équipements de protection individuelle (masques),
- ✓ La mise en place de mesures d'hygiène et de protection individuelle (savon, solutions hydro-alcooliques, essuie-mains à usage unique, mouchoirs à usage unique, vestiaires séparés, masques, pédiluves, etc.).

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service. Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about

Les experts de Taj proposent de commenter avec vous les grandes lignes du PCA :

- *Où en sont les entreprises de la mise en place du PCA ?*
- *Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les entreprises dans la mise en œuvre du PCA ?*
- *Que risque juridiquement une entreprise si elle ne met pas en place de dispositif ?*
- *Quelles sont les dérogations prévues au droit du travail dans une telle situation d'exception ?*

**Contacts presse Vae Solis Corporate :
Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu – un Verein suisse –, à ses cabinets membres et aux différentes entités qui leur sont associées. Deloitte Touche Tohmatsu est une organisation composée de cabinets membres, spécialisés dans des services professionnels à forte valeur ajoutée, au travers d'une stratégie partagée dans plus de 140 pays et appliquée localement. Fort du capital intellectuel de 150 000 personnes dans le monde, Deloitte propose des services de quatre natures : audit, fiscalité, corporate finance et consulting. Deloitte compte plus de 80% des plus grandes entreprises mondiales parmi ses clients, ainsi que de nombreuses grandes entreprises nationales, des institutions publiques et des milliers d'entreprises de croissance. Les services mentionnés ne sont pas fournis par le Verein Deloitte Touche Tohmatsu, et pour des raisons réglementaires ou de toute autre nature, certains cabinets membres ne proposent pas l'ensemble de ces services.

Deloitte Touche Tohmatsu est un Verein suisse (association), et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus pour responsables des actes ou manquements des autres cabinets membres. Chaque cabinet membre est une entité indépendante et juridiquement distincte, intervenant sous les noms "Deloitte", "Deloitte & Touche", "Deloitte Touche Tohmatsu" ou autres noms apparentés.

Pour en savoir plus, www.deloitte.com